Ascq. — *Un grave accident de travail.* — M. Beaucamps-Brulois, mécanicien à Ascq, possède dans ses ateliers, situés rue Carnot, deux moulins à tourteaux, sorte de concasseurs mus par la vapeur, où les habitants du village viennent y faire concasser leurs tourteaux.

C'est à cette besogne qu'était occupé, vendredi, vers 7 heures du matin, Jean-Baptiste Courcelle, 47 ans, demeurant également rue Carnot, homme de peine chez M. Beaucamps.

Le haut du moulin est recouvert d'une plaque de zinc qui, ordinairement, reste fixe.

Or, au moment où Courcelle se mit à l'ouvrage, cette plaque de zinc, devenue mobile, produisait un bruit tout à fait anormal, agaçant singulièrement l'ouvrier.

Celui-ci, prenant une clef, grimpa sur le moulin pour fixer le zinc, mais, en voulant faire usage de son marteau improvisé, la manche de sa veste fut prise entre les dents du concasseur et son bras entraîné. Heureusement, la clef que Courcelle tenait en main tomba sur le concasseur, ce qui fit sauter la courroie.

Aux cris de la victime, son camarade d'atelier, un nommé Delplace, accourut, le sauveta et quelques secondes après le malheureux était dégagé.

Le docteur Delbar qui était arrivé aussitôt les premières nouvelles de l'accident, fit un pansement provisoire au bras mutilé du pauvre ouvrier. Il constata des fractures multiples de tout le membre, d'ailleurs criblé de plus de vingt-cinq trous produits par les dents du concasseur.

Le malheureux Courcelle avait été un moment suspendu par le bras, pris sans doute entre le corps du moulin, ce qui produisit un coup droit une forte contusion, en étant des lésions internes.

Le blessé fut reconduit chez lui, où sa femme et ses cinq enfants, qu'il laisse dans la misère, sont au désespoir.

Sur un ordre du docteur Delbar, Courcelle est parti dans l'après-midi à Roubaix, pour se faire soigner à l'hôpital. M. Castelain-Pallet, marchand de grains et adjoint au maire d'Ascq, avait mis sa voiture à la disposition du malheureux. M. Mullier, garde-champêtre de la commune, l'accompagnait jusqu'à Roubaix.

La gendarmerie de Lannoy, qui se trouvait sur les lieux, a procédé immédiatement à une enquête pour déterminer les responsabilités.

Il en résulte que l'accident est dû entièrement à l'imprudence du blessé.

On trouve à la véritable huile d'œillette du pays : Chez Bouchez-Wartel, 73, rue de l'Espérance. 1700

Nous rappelons à nos lecteurs que nous tenons à leur disposition les **Propos de Rosalie**, formant un volume de 300 pages, marque trois francs, au prix de 1.75 à la librairie du *Journal de Roubaix*. 18313

ENRHUMÉS!

Prenez le sirop pectoral DELABARRE. Il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchites, grippe, influenza**, etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme**. — Le flacon : 1 fr. 40, rue d'Inkermann, 51, Roubaix. 13178—52550

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REMOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, **tapissier décorateur,**
LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

UN ACCIDENT MORTEL DANS UNE USINE. — Un pénible accident s'est produit vendredi vers midi dans l'établissement de M. Clarisse-Delmortier, fabricant de bonneterie, rue Winoc-Chocqueel, n° 59. Un jeune homme de 14 ans, nommé Florimond Simoens, employé au bureau, a trouvé la mort dans des circonstances mystérieuses, car l'accident n'a pas eu de témoins.

C'est vers une heure de l'après-midi qu'un ouvrier, en traversant l'atelier aperçut, auprès d'un métier *arrêté*, le malheureux Simoens gisant dans une mare de sang et ne donnant plus signe de vie.

Il sortit et donna l'alarme, on appela en toute hâte M. le docteur Dewyn qui ne put que constater le décès; le sommet du crâne était enfoncé ou plutôt écrasé. Le corps était encore chaud : la mort ne remontait pas à plus de trois quarts d'heure.

La courroie du métier arrêté, abattue sur la transmission, touchait presque le sol; on avait déjà vu le jeune homme s'y suspendre et y imprimer un mouvement de va et vient, comme à une balançoire; il avait aussi plusieurs fois donné des preuves de son agilité, en se hissant, à la force des poignets, à la corde du l'ascenseur.

Voici donc ce qui paraît le plus vraisemblable : Simoens ayant mis le pied dans la bouche de la courroie, au moment où la machine faisait ses derniers tours, le poids aura déterminé l'adhérence de la courroie sur l'arbre de transmission, et le pauvre garçon aura été ainsi enlevé, soit jusqu'au plafond, ou pourtant on ne remarque aucune dégradation; ou bien, arrivé à une certaine hauteur, il sera retombé sur la tête.

Après les constatations par M. Besson, commissaire du 1er arrondissement, le corps a été transporté sur une civière, au domicile des infortunés parents, rue de Nancy, à la Croix-Rouge.

L'un des frères de Florimond est rentré récemment de Madagascar.

Nos artistes. — Nous avons la satisfaction d'apprendre que M. Henry Jacquet, le sympathique professeur de dessin des Écoles académiques, a été admis au Salon des Champs-Élysées. L'admission en elle-même constitue déjà, pour l'artiste, un véritable succès, car le jury a dû se montrer, cette année, d'une rigueur excessive, l'emplacement réservé aux tableaux ayant été sensiblement réduit.

C'est le portrait grandeur nature d'une de nos jeunes et charmantes concitoyennes, Mme B. W., qui figurera au Salon sous la signature de M. *Henry Jacquet*. Cet artiste s'est déjà fait avec les portraits de femmes, une réputation qui ne fera que s'affirmer davantage avec cette nouvelle œuvre.

L'affaire des grévistes. — M. François Simont, dont nous avons annoncé hier l'arrestation, est le président et non le secrétaire du syndicat des tapissiers.

Blanc Seau. — *Audacieux voleurs.* — Jeudi, vers sept heures du matin, on voyait arriver deux individus en tenue d'ouvriers portant des bidons de peintre et une *longue échelle*, qu'ils dressèrent contre le mur de la maison des époux Caby, marchands d'étoffes, rue du Congo, qui partent presque chaque jour de très bonne heure pour faire les marchés des environs, en laissant dans son lit leur petite fille, âgée de 5 à 6 ans, que sa grand'mère, qui demeure dans la même rue, vient chercher vers huit heures.

Les deux hommes prirent d'abord une consommation dans un estaminet voisin. l'un deux monta sur la mochère et l'autre resta au pied de l'échelle, comme un manœuvre.

Le premier coupa avec un diamant de vitrier le carreau d'une fabatière et visita toute la maison, en enfonçant les portes. Arrivé à la chambre de la petite fille, qui est munie d'une fermeture spéciale, il fit sauter un panneau. Il demanda à la pauvre enfant, plus morte que vive, si sa mère était à la maison; elle répondit que son papa et sa maman étaient au marché, et elle se mit à crier après sa grand'mère.

Le misérable eut peur, remonta précipitamment au grenier et alla rejoindre son compagnon. Tous deux partirent comme s'ils avaient terminé leur besogne.

Tous les meubles avaient été fracturés et fouillés; heureusement M. Caby a l'habitude d'emporter tout son argent. On n'a constaté que la disparition d'une chaîne en or.

Ces audacieux cambrioleurs, qu'on a vus se dirigeant vers Roubaix, sont activement recherchés.

— *Accident de travail.* — Un ouvrier rattacheur occupé dans une filature de laines, Théophile Baptiste, âgé de 31 ans, demeurant au Hallot, a eu la main gauche prise entre un écrou et le métier, en reprenant une mèche qui lui avait échappé; la peau des deux faces de la main a été en partie enlevée et la guérison demandera une dizaine de jours, d'après M. le docteur Carette.

Boubecque. — *Funérailles.* — Les funérailles de M. Louis Vandebeuque, conseiller municipal, président de la fabrique de l'église, membre honoraire de la musique municipale, membre des différentes confréries de la paroisse, dont nous avons annoncé la mort dans un de nos précédents numéros, auront lieu lundi prochain 29 mars, à dix heures.

Linselles. — *Vols dans des chapelles.* — On vient de constater que les malfaiteurs qui ont volé chez Mlle Gadenne ont également dévalisé les troncs placés dans deux petites chapelles, dans lesquelles ils se sont introduits après avoir scié plusieurs barreaux de la porte. Les sommes enlevées ne devaient pas être importantes.

Ces deux chapelles sont situées : l'une au Caillou; l'autre au Triez.

On ne s'est aperçu du vol que jeudi vers la fin de la journée.

LILLE

La direction du Grand-Théâtre. — **M. Montfort garde la direction.** — M. Monfort et l'administration municipale se sont mis d'accord, et M. Montfort reste directeur du Grand-Théâtre pour la campagne 1897-98.

Les signatures définitives ne sont pas encore échangées, mais l'accord est complet et rien ne viendra le rompre.

La question des rondelles. — M. H. Boucher, ministre de commerce, vient d'adresser la lettre suivante à M. Dansette, qui lui avait écrit de nouveau, à la suite d'une démarche de la Chambre des débitants de boissons d'Armentières, à propos de la question de la vente de la bière à l'hectolitre :

« Monsieur le Député et cher collègue,

» Vous avez bien voulu me présenter, il y a quelques semaines, les membres du bureau des syndicats de débitants de l'arrondissement de Lille qui demandent que des mesures soient prises afin de contraindre les brasseurs à leur livrer la bière à l'hectolitre au lieu de la roudelle, comme cela se pratique actuellement.

» Cette question n'a pas été perdue de vue par mon administration. « Dès le mois de janvier, j'ai saisi le Conseil d'État » d'un projet qui me paraît de nature à remédier aux abus » signalés. »

» Il ne dépendra pas de moi que cette affaire ne reçoive une prompte solution. »

Une importante escroquerie financière à Lille. — Nous avons exposé, hier, la situation de deux individus, Gustave Bouquet, arrêté tous deux pour une affaire d'escroquerie. Les deux individus sont du reste de publicité qui ont été condamnés plusieurs fois déjà.

Toutes les réclames faites, dans les journaux, émanaient en outre d'un autre personnage, Jules Demay, natif de Tourcoing, et domicilié rue du Maubeuge, 47, à Paris. Cet individu n'a pu être retrouvé.

Il est alors incultpé, le sieur Boileau, se disant avocat, n'a pu, lui non plus, être arrêté.

L'émission était de 9,000 actions à 100 fr représentant un capital de 900,000 fr.; mais toutes n'étaient pas encore souscrites.

On a aujourd'hui la certitude qu'on se trouve en présence d'une fausse société qui s'était installée à côté de la vraie société des Charbonnages de Jemmapes.

L'instruction de cette importante affaire est remise aux mains de M. Delahaye, juge d'instruction, qui interrogera demain Stronnet et Rouquet.

ÉTOILES OU BALLONS ?

Depuis quelques jours, la curiosité des Roubaisiens est éveillée par l'apparition de feux intermittents au dessus de Bondues, Bem et d'autres points encore du territoire.

Chaque soir, plusieurs centaines de curieux stationnent sur la Grande-Place, interrogeant le ciel, et naturellement les commentaires vont leur train.

Les uns prétendent que ce sont des ballons servant à des expériences de télégraphie optique; d'autres soutiennent que les points lumineux sont simplement des étoiles. Les plus avisés nomment même Vénus, Mars et Saturne qui brillent en ce moment d'un éclat inaccoutumé.

La presse locale s'est occupée du fait et les avis ont été également partagés.

Après avoir fait prendre des renseignements auprès de l'autorité militaire, nous sommes en mesure de trancher le différend.

Comme nous l'avons annoncé mercredi dernier, les feux aperçus de Roubaix, Tourcoing et Lille, viennent bien de ballons militaires qui planent chaque nuit au-dessus des forts.

Ils servent à des expériences nocturnes de télégraphie optique qui sont faites par la section aérostatique du génie.

La forte lumière est produite par l'électricité; c'est ce qui explique son intermittence voulue.

Des signaux sont ainsi faits entre les ballons et un poste établi dans chaque fort.

Ces explications seront suffisantes, croyons-nous, pour contenter la curiosité de nos concitoyens et calmer l'ardeur des deux opinions opposées : ballons ou étoiles.

Nous le regrettons pour les partisans des étoiles, surtout s'ils ont engagé des paris importants, mais la vérité nous oblige à résoudre la question en déclarant que Vénus, Mars et Saturne, sont de vulgaires ballons.

Concerts et Spectacles

La fête de gymnastique de la Société « La Roubaisienne. » — Ce soir, samedi 27 mars, à 8 heures et demie, a lieu la fête de gymnastique offerte par *La Roubaisienne* à ses membres protecteurs et honoraires, à l'Hippodrome. Nous en avons donné le programme dans notre précédent numéro.

Un registre sera déposé au contrôle pour les personnes désireuses de souscrire comme membres honoraires à raison de 10 francs par an.

A l'issue de la fête, un punch intime réunira dans le foyer du grand théâtre les membres du comité d'organisation de la XXIIe fête fédérale de gymnastique et tous les membres de la *Roubaisienne*, pour souhaiter la bienvenue à M. Ch. Cazalet, président de l'Union des sociétés de gymnastique de France, chevalier de la Légion d'honneur.

TRIBUNAUX

Tribunal de commerce de Roubaix. — *Audience du vendredi 26 mars 1897.* — JUGEMENT.

La Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing contre la Société anonyme de peignage.

Le tribunal trouve dans l'enquête la preuve que le camion de la Société anonyme de peignage, dont la longueur est de huit mètres, se trouvait engagé sur la voie du tramway quand celui-ci arriva à une allure modérée. Le conducteur du car aurait donc pu éviter l'obstacle qui se trouvait devant lui. La Compagnie des Tramways est débouté de sa demande et condamnée aux dépens.

— AFFAIRE BIAGORAS CONTRE LA COMPAGNIE DU NORD.

Le tribunal nomme un expert dans la cause à l'effet de savoir si le choc qui a produit le bruit des glaces a eu lieu en cours de transport par voie ferrée ou s'il est dû à toute autre cause.

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 26 mars 1897.* — Présidence de M. MARTIN, vice-président. — LES DÉBITS DE BOISSONS. — Une affaire dont la solution intéresse vivement nombre de personnes de nos régions a été plaidée aujourd'hui devant le tribunal correctionnel.

Voici les faits : En 1894, rue de la Fosse-aux-Chênes, à Roubaix, s'ouvrait un nouveau cabaret; la déclaration obligatoire était faite à la mairie par un sieur Ch..., mais il se trouve que cet homme, aveugle, ne tient nullement ce cabaret, c'est son beau-frère, Arthur Seme, 44 ans, et la femme de ce dernier, Arthémise Barbieux, qui l'exploitent, ou cette dernière seule pitoût, pour être plus exact. M. Seme n'avait point pris l'affaire en son nom, parce qu'il venait d'être mis en liquidation judiciaire.

Le Parquet poursuit aujourd'hui M. et Mme Seme pour avoir ouvert un cabaret sans autorisation; il poursuit également M. Jean Browaeys, brasseur, comme civilement responsable; ce dernier est locataire principal du cabaret, qu'il sous-loue aux époux Seme, il leur loue également le mobilier et leur fournit la bière; cela montre bien que les cabaretiers sont ses préposés, et, à ce titre, il doit être responsable civilement de l'omission de déclaration qui leur est imputable.

Me Roche défend les époux Seme : il n'y en a qu'un qui doive être condamné, car il n'y en a qu'un seul qui soit cabaretier. Un mari qui de temps en temps sert dans le cabaret de sa femme (ou vice-versa) pourra-t-il être considéré comme cabaretier, et à ce titre devra-t-il faire une déclaration spéciale à la mairie?

Voilà la question qui se pose : il faut la résoudre par la négative, et dire que le mari n'est là que comme domestique, et non comme patron.

C'est Me Clety qui présente la défense de M. Browaeys : il montre les conséquences très graves de cette poursuite, car c'est ainsi que, dans notre région, sont organisés la plupart des cabarets. Or, dans l'espèce, M. Browaeys ne peut nullement être considéré comme le patron des Seme, c'était leur propriétaire, et voilà tout. Le préposé doit recevoir un salaire, or, M. Seime payait sa bière, et la vendait ensuite comme il lui plaisait. L'affaire est mise en délibéré; le jugement sera rendu vendredi prochain.

ALLURE RAPIDE. — En traversant à une allure trop rapide la rue de l'Epeule, la voiture de M. H. Delmotte, marchand de beurre à Roubaix, a renversé Mlle Yve Santers, qui a été blessée grièvement. L'accident est survenu le 9 février, à 7 heures du soir.

M. Delmotte est condamné, pour blessures par imprudence, à 50 francs d'amende, avec sursis.

UNE SCÈNE DE VIOLENCES. — Le 21 février dernier, à une heure du matin, Benoit Friquet, 30 ans, journalier à Roubaix, et Arthur Rosé, 22 ans, journalier, rentrant chez eux, rue de Lannoy, se mirent à frapper un de leurs voisins, Alphonse Vanoet.

Le lendemain, lorsque l'agent vint faire une enquête sur les faits de la veille, il fut l'objet des insultes de Friquet, qui refusa de lui rien dire, parce que, cela ne le regardait pas.

Si cela ne regardait pas l'agent, cela regarda au moins le Tribunal, qui condamne Friquet, par défaut, à 2 mois de prison et Rosé à 10 jours.

A COUPS D'UN CONCOURS DE CHIENS RATIERS, Cyrille Degezelle, quarante trois ans, tisserand à Roubaix, s'est pris de querelle avec les nommés Bettens et Deconinck, à l'estaminet du Franc Bouleur, rue de Mouvaux, et les frappa violemment. Le malheureux Bettens tombe si malheureusement qu'il se casse la jambe.

Coût de ce bel exploit : six jours de prison avec sursis pour Degezelle.

POUR AVOIR CASSÉ DEUX CARREAUX au cabaret Urbain, rue de la Roudelle, à Roubaix, le 19 mars dernier, Emerie Vandegenachte, vingt-deux ans, tisserande, qui était en état d'ivresse, est condamnée à six jours de prison et cinq francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Clara Récolle, 23 ans, Marie Legrain, 40 ans; Prosper Martinache, 45 ans; Jules Piquet, 52 ans, Jean Wacquier, 38 ans, chacun 3 mois de prison avec sursis et 500 francs d'amende solidairement entre eux, pour fraude en réunion; Aline Delzenne, 13 ans, qui a été prise avec eux, est remise à sa mère. — Clovis Leclercq, 15 ans et Ferdinand Desmedt, 18 ans, chacun 12 jours et solidairement 500 francs pour fraude. — Henri Selosse, 18 ans, à Tourcoing, fraude, 6 jours avec sursis, 500 francs. — Achille Vanckout, fraude, 3 jours avec sursis, 500 francs.

Charles Vanneste, 45 ans, fileur à Roubaix, ivresse et récidive correctionnelle, 6 jours, 16 fr.; Jean Decouyere, 27 ans, marchand de beurre, vol, 1 mois, sursis; Léonard Duaene et Léontine Declercq, d'Halluin, chacun 8 jours avec sursis, pour outrage public à la pudeur; Augustin Boel, 2 mois, 16 fr., sursis, pour outrage public à la pudeur, Marie Delerue, acquittée; Maximilien Vanhaebost, 46 ans, marchand ambulant à Roubaix, infraction à la police des chemins de fer, 16 fr. d'amende; Frédéric Vandermeren, 33 ans, tisserand à Mouvaux, coups, ivresse, 10 jours, 5 fr.; Alphonse Declercq, 26 ans, journalier à Croix, violation de domicile, 3 mois et 16 francs, par défaut.

Tribunal civil de Lille. — JURY D'EXPROPRIATION POUR LE CHEMIN DE FER DE ROUBAIX-WATTRELOS A LA FRONTIÈRE BELGE. — *Audience du vendredi 26 mars 1897.* — Magistrat-directeur du jury, M. BOUILLON, juge; président du jury, M. SATAR. — COMMUNE DE WATTRELOS. — 1° Pour un fossé, des bâtiments et une cour de 6 ares 79 centiares, et une maison de 1 are 16 centiares qu'il possède à Wattrelos, Vieille-Place, M. Floris Duquesnoy, marchand de charbon à Wattrelos, rue Pierre-Cateau, réclame à la Compagnie du Nord une somme de 162,070 francs 15 centimes; le chemin de fer ne lui offre que 28,750 francs.

Le jury fixe à 49,000 francs l'indemnité due à M. Duquesnoy.

2° On exproprie aux enfants de M. Pierre Delcroix-Watteau, cultivateur à Wattrelos, parmi leurs propriétés situées Vieille-Place, un jardin et une cour de 1 are 88 centiares, des bâtiments et cours de 1 are 32 centiares, et une maison de 77 mètres carrés; il y a en outre une annexe à gauche de 6 ares.

La Compagnie offre 8,335 francs pour la partie principale, 1500 francs pour l'annexe; les consorts Delcroix demandent pour le tout 60,000 francs.

Il est alloué une indemnité globale de 18,100 francs, qui se décomposent de la façon suivante, 14,000 francs pour la partie principale, 4,100 francs pour l'annexe.

Les locataires de ces différentes propriétés sont M. Louis François, plafonneur à Wattrelos, rue Pierre-Cateau. M. Emile Jonville et ses enfants, blanchisseurs de fin et de gros, à Wattrelos. Ils obtiennent 600 francs, alors qu'ils en réclamaient 8,000 et qu'on leur en offrait 150.

3° Il est alloué 9,850 francs à Mlles Hermance et Marie Devillers, rue Pierre-Cateau, à Wattrelos, pour un bâtiment et une cour de 40 centiares, une maison de 40 centiares, des bâtiments et une cour de 49 centiares, et enfin une maison de 43 centiares.

L'offre était de 6,170 francs, la demande s'élevait à 29,080 francs.

4° Mme veuve Jean Fourlinnié, née Delplanque, et ses enfants, demeurant à Roubaix, rue de Lannoy, sont expropriés d'une maison et bâtiment de 75 mètres carrés, d'un jardin et d'un fossé de 4 ares 3 centiares, d'une maison de 52 centiares, d'un jardin avec cour et fossé de 4 ares 28 centiares, d'une maison de 60 centiares, d'un jardin avec fossé de 2 ares 2 centiares; le tout d'une superficie de 12 ares 20 centiares, située Vieille Place.

Pour tous ces terrains et bâtiments, le chemin de fer du Nord offre 6,949 fr.; il est réclamé par les consorts Fourlinnié 77,670 fr. L'allocution est fixée par le jury à 22,350 fr.

M. Jean-Baptiste Vanaverbeke, tisserand à Wattrelos, rue Pierre-Cateau, avait loué aux consorts Fourlinnié la maison de 52 centiares et les jardins, cour et fossé d'une contenance totale de 4 ares 28 centiares.

Il réclame, pour privation de jouissance, une indemnité de 200 francs. Le chemin de fer, s'appuyant sur ce que la location obtenue par M. Wanaverbeck, l'a été postérieurement au jugement d'expropriation, à un moment où celui-ci devait par conséquent connaître l'éviction qu'il allait subir, n'offre que 1 franc. Le jury s'est rallié aux considérations présentées par la Compagnie du Nord et a fixé à 1 franc l'indemnité à payer à M. Wanaverbeck.

5° Pour des maisons d'une contenance de 1 are 67 centiares, des bâtiments, cour et jardin de 3 ares 47 centiares, un passage de 75 centiares, le tout situé Vieille Place, ainsi que pour la propriété de la moitié du Ruisseau de l'Espierre sur une superficie de 12 mètres carrés, Madame veuve Edmond Seynave, née Amélie Verraest, rue Pierre-Cateau à Wattrelos, demande 69,702 francs; le chemin de fer offre 13,691 francs. Allocation : 31,657 francs.

M. Wanasche, cabaretier à Wattrelos, et Mlle Wanasche, sage-femme à Wattrelos, locataire d'une des *maisons (68 centiares)* et de 52 centiares de jardin, demandent 5,000 fr. et obtiennent 1,500 fr.; il était offert 78 fr.

M. Jules Leleu, marchand des nouveautés, à Wattrelos, locataire d'une maison de 33 centiares et d'un jardin de 4 are, reçoit 2,000 francs. Offre : 60 francs. Demande : 14,530 fr.

Cour d'appel de Douai. — JUGEMENT RÉFORMÉ. — Nos lecteurs se souviennent que M. Duburcq, conseiller municipal, avait avec succès opposé l'exception de jeu à une demande en règlement d'opérations faites au marché à terme pour son compte par MM. Dècheneaux et Vorenx-Tonnel. La cour de Douai vient de réformer le jugement de notre tribunal de commerce et a condamné Duburcq au règlement demandé en rejetant son exception de jeu.

Orfèvrerie Christofle: **GALERIES LILLOISES**
11046—42343

NORD

Armentières. — *Les élections municipales.* — C'est le 11 avril qu'auront lieu les élections municipales d'Armentières, nécessitées par l'annulation de celles du 3 mai.

Les grèves. — *A Houplines.* — Une grève a éclaté au tissage de MM. Duhot frères, fabricants de toiles à Armentières. Dans ce tissage, qui compte trois cent quatre vingt dix métiers, trois cents ouvriers se sont mis en grève à la suite d'une demande d'augmentation de salaire qui avait été défavorablement accueillie.

Une entrevue entre MM. Duhot frères et des délégués ouvriers, après s'être prolongée, a abouti à un résultat satisfaisant pour les ouvriers; il est à présumer que la grève se terminera aujourd'hui après explications des délégués à leurs commettants.

A Dunkerque. — Une quarantaine d'ouvriers du port qui travaillaient au déchargement d'un steamer anglais chargé de brai se sont mis en grève, trouvant leur salaire trop minime. Après des pourparlers entre les entrepreneurs de déchargement et le consignataire du navire, satisfaction a été donnée aux ouvriers, qui ont repris leur travail.

Huit hommes de la société anonyme de déchargement se sont mis également en grève.

Un accident mortel à Sassegnies. — Un nommé Antoine Leclerc, 56 ans, ancien garde-sémaphore à Sassegnies, en retraite depuis une quinzaine de jours, était occupé à cueillir des herbes sur la voie ferrée, lorsqu'il fut tamponné par la machine du train de détail 3,809, venant de Paris, qui passe dans cette localité vers cinq heures du soir, et a été tué sur le coup.

Suicide d'un jeune homme à Douai. — Vendredi matin, un jeune homme de 17 ans, le sieur X..., habitant la rue du Béguinage, à Douai, s'est suicidé. Vers sept heures, sa mère, qui est veuve, ne voyant pas son fils, l'appela, puis le chercha dans toute la maison. Arrivée au grenier, un spectacle horrible s'offrit à ses yeux : son fils s'était pendu et le malheureux enfant tenait dans sa main droite un couteau à lame large et pointue dont il se serait sans doute frappé, si la corde avait cédé sous son poids. Depuis quelque temps déjà, cet enfant avait, paraît-il, des moments de découragement parce qu'il ne réussissait pas dans ses études.

Il sera FÉERIQUE dimanche soir 28 Mars, l'étalage des « GALERIES LILLOISES ».

L'Exposition des Nouveautés d'Été dépassera tout ce qu'on peut imaginer.

La Maison est **exclusivement Française.**

— *Preuves offertes à quiconque en doute.*

11046—42343

Dimanche 28 mars et jours suivants les Confections riches seront exposées aux **Galeries Lilloises**, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille.

La Maison est **exclusivement Française.**

— *Preuves offertes à quiconque en doute.*

11046—42343

PAS-DE-CALAIS

ARRAS. — *Déserteurs allemands.* — Deux déserteurs allemands, les nommés Armian et Littolk, se sont présentés à la gendarmerie, demandant à contracter un engagement dans la légion étrangère. Il se sont plaints des mauvais traitements qu'ils avaient subis en Allemagne.

Une allegette empoisonnée à Calais. — Une gamine de 3 ans, la petite Darras, dont les parents habitent impasse Champaillier, a trouvé une bouteille dans laquelle restait une certaine quantité d'acide phénique et en a absorbé une certaine partie. L'état de la pauvre enfant est désespéré.

ÉTAT-CIVIL. — *HOUDAIN.* — *Déclarations de naissances du vendredi 26 mars.* — Julien Carembeux, rue Thiers, 30. — Alphonse Mabesoone, rue des Anges, cour Jennart, 2. — Antoinette Ferrain, rue de Wasquehal, 36. — Rodolphe Van Rossenbeck, rue de l'Epeule, 15. — André Tarsner, rue Décrème, 140. — Valentine Clement, Hôtel-Dieu. — Jean Van Hecke, rue Saint-Maurice, 26. — Jeanne Vandenbuchele, rue de l'Epeule, cour Lagrée, 5. — Madeleine Lemarie, rue de Tourcoing, 49. — François Vsebaert, rue Bougelat, 4. — Marie Carpentier, rue de la Vigne, 84. — Henri Paemelaere, rue Delespaul, 38. — *Déclarations de décès.* — Henri Jodts, 29 ans, rue Lacroix, cour Delannoy, 13. — Louise Danneels, 3 ans, rue de Blanchemaille, cour Franck, 7. — Verdonck, présenté sans vie, rue de la Poterne, cour Lefebvre, 4? — Alfred Morelet, 4 ans, rue du Tilleul. — Laurentine Destombes, 1 mois 1/2, boulevard de Metz, 19. — Léontine Huys, 21 ans, rue de la Barbe-d'Or, 4. — Léontine Gaytant, 1 mois, à Hôtel-Dieu. — Angèle Van Meerssche, 1 an, rue Malfait, impasse Brulois, 1. — Louis Lelong, 9 mois, rue de la Longue Chemise, 16. — Philomène Lefebvre, 19 ans, rue de la Lannoy, fort Desprez, 19. — Angélique Vansteenacker, 22 ans, rue de la Potenterie, cour Lefebvre.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 20 au 25 mars.* — Albert-Alphonse Choquel, contour Saint-Joseph. — Adolphine-Josephine Boghen, ans, sartinoire. — Eugène-Henri Dalleune, Bas-Chemin. — Marie Hénnion, Martinoire. — Marguerite Vandenabeele, Touquet. — Marie-Philomène Lepers, rue Saint-Joseph. — Paul Dufour, rue Neuve. — Hélène Lagre, Houzarde. — *Mariage.* — Fidèle Verreaux, 22 ans, domestique et Angèle Deleroix, 21 ans, soigneuse. — *Déclarations de décès.* — Jacobine-Adelaïde-Joseph Dubos, 80 ans 7 mois, sans profession, rue Pierre Cateau. — Jean-Baptiste Grimonprez, 2 mois 1/2, Touquet. — Auguste-Joseph Trezelle, 71 ans 4 mois, tisserand, Vieille-Place. — Charles-Guillaume Stein, 32 ans 5 mois, teinturier, Sapin-Vert.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 26 mars.* — Emile Tourneys, rue de Normandie. — Alfred Deleporte, rue Lorraine. — Mathurin Baucart, rue d'Iena. — Agnès Verlepe, rue de Roubaix. — Germaine et Madeleine Dhellemmes, rue des Piats. — Victorine Messiaen, rue du Moulin. — Leon Lepers, rue du Château. — *Déclarations de décès.* — Adèle Becquart, 23 ans, sans profession, rue Leverrier, 23. — Marie Dutrieux, 30 ans, bobineuse, rue de la Croix-Rouge, 28. — Virginie Cottenier, 67 ans, sans profession, rue du Blin, 28. — Fernande Desauvages, 7 mois, rue Dehuchy, 41. — Celine Beulque, 33 ans, sans profession, Hôpital-Civil.

CULTES FUNÈBRES & OBITS

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 29 mars 1897, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Augustin-Joseph GHISLAIN, maître maçon, décédé à Roubaix, le 19 février 1897, dans sa quarante-neuvième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Croix, le lundi 29 mars 1897, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis LESOT, décédé à Croix, le 24 février 1897, dans sa 39e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

A la Chambre. — La Chambre a adopté vendredi une proposition de M. Thienpont, tendant à inscrire au budget une somme de cinquante mille francs destinée à récompenser celui qui découvrira une pâte pour remplacer le phosphore dans la fabrication des allumettes.

Le budget de l'Industrie et du travail a ensuite été voté à l'unanimité.

Après avoir voté encore deux projets de loi relatifs à l'institution de conseils de prud'hommes, la Chambre a abordé la discussion du budget des travaux publics.

M. Merlier [illegible] le dépôt d'un nouveau crédit de 2,000,000 de francs destiné à [illegible] pour le vendredi, le théâtre d'un mandataire [illegible] à [illegible] ouvrir l'enquête, [illegible] en vertu de la loi [illegible] avait été [illegible] eu, en outre, contre des agents de police, qui n'avaient pas montré la complaisance de le laisser commettre un attentat sur un trottoir où il s'était étendu le soir.

— Une demi-heure après, comme on allait clôturer à l'unanimité un autre crédit, on aperçut qu'une épaisse fumée s'échappait de la cellule où était enfermé V... Celui-ci n'avait pas trouvé de mieux que de mettre le feu à sa paillasse, et les flammes commencaient à faire son œuvre, le pochard était couché à terre, évanoui. Quelques secours d'urgence suffirent à éteindre le commencement d'incendie. Un médecin fut appelé pour donner ses soins à V... qui n'est revenu à lui qu'au bout d'une heure. Le pochard incendiaire a été maintenu en état d'arrestation.

— *Cour d'assises du Brabant.* — *L'affaire du commissaire Courtois.* — *Deux condamnations à mort.* — *Un acquittement.* — Une affluence énorme assistait à l'audience du matin. Après une réplique de Me Janson qui défend Devos, le président demande aux accusés s'ils ont quelque chose à ajouter.

Courtois se lève péniblement et d'une voix sourde : « J'espère que la Cour fera bonne justice! »

Restiaux, à son tour, se lève d'un bond et, d'une voix assurée : « Je jure sur mon honneur et ma conscience que je suis innocent. »

— Et vous Devos? demande le président.

Et le troisième accusé, qui a essuyé maintes fois ses yeux, pendant la plaidoirie de Me Janson, secoue négativement la tête, abîmé d'émotion.

M. le président déclare clos les débats et donne lecture des *questions, qui sont au nombre de dix-huit.*

Les questions de culpabilité sont ensuite posées au jury, qui se retire pour délibérer à 10 heures et demie.

Après une délibération assez longue, le jury et le Cour rentrent dans la salle d'audience à 1 heure.

A la suite du verdict reconnaissant Courtois et Restiaux coupables, la Cour rend son arrêt, les condamnant à mort.

Devos est acquitté et le président ordonne sa mise en liberté immédiate.

Menin. — *Grandes fêtes militaires.* — La société des Anciens militaires, ayant servi sous le règne de S. M. Leopold Ier, organise pour le dimanche 11 avril de grandes fêtes, à l'occasion de vingt-troisième anniversaire de sa fondation.

Une centaine de sociétés au moins, de Bruxelles, de Liège, de Charleroi, de Courtrai, de la Louvière, etc., ont envoyé leur adhésion.

Le programme sera publié prochainement.

Dadizeele — *Les coureurs à la roulle.* — Un vent dernier, vers 1 heure du matin, M. Forrez, cabaretier, fut réveillé en sursaut par un bruit singulier venant du dehors : il allait ouvrir sa porte et visita toutes les pièces de la maison, qui [illegible] tout [illegible], il se rendit [illegible] qu'il a entendu [illegible] de roulettes, de nombreux [illegible] [illegible] de Menin à un [illegible] une course.

Tourcoing. — *Un cortège en profit du monument français.* — Ce comité exécutif du monument français de Tourcoing a fait appel à toutes les sociétés de la ville pour organiser un cortège le jour de la Mi-Carême. Les inscriptions sont venues nombreuses, tant des sociétés constituées que des groupes individuels.

Un cortège parcourra les rues de la ville, dimanche de 3 à 5 heures. La réunion des groupes aura lieu à 2 h. 1/2 à la place de Lille.

Voici l'itinéraire du cortège : Rue Dorée, des Meaux, Grande-Place, rues de Cologne, du Gygue, quais Dupont, Saint-Brice, rue Royale, place Crombez (halte de 15 minutes), rues Beyaert, du Quesnoy, de Pont, des Puits-l'Eau, de la Tête d'Or, de Paris et Grande-Place.

A 5 heures, concert populaire par la musique de garde civique sous la direction de M. Smets.

LA RUCHE ROUBAISIENNE

Réunion du vendredi, 26 mars 1897

Le Conseil d'administration décide de faire expertiser les façades de la rue d'Ilem. Il décide de soumettre les statuts à l'approbation de M. le Ministre du Commerce, les dits statuts ayant été préalablement soumis à l'approbation du Comité supérieur des habitations à bon marché. Il